

## Partagez vos vacances d'été !



ENFANCE

FAMILLES

VACANCES

05/12/2023

### De quoi s'agit-il ?

L'accueil familial de vacances (Afv) du Secours Catholique permet à des enfants, dès l'âge de 6 ans, de partir en vacances grâce à une famille qui souhaite les accueillir pour "partager ses vacances d'été". Les familles de vacances sont déclarées auprès de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale).

# Accueillir un enfant, pour quoi faire ?

Accueillir un enfant en vacances permet de contribuer à son développement grâce à un moment de vacances vécu dans la confiance. Devenir famille de vacances, c'est donner à un enfant la possibilité d'accéder à un temps privilégié de détente, de loisirs et d'échange ; c'est permettre à une famille de s'enrichir par la rencontre, l'accueil et le partage avec un enfant.

## Comment se déroule le séjour ?

Les enfants sont accueillis par la famille de vacances pour un séjour de une à deux semaines. La famille de l'enfant, associée au projet de vacances, reste le premier éducateur de son enfant et participe à l'organisation de ses vacances. La famille de vacances, pour sa part, veille à ne jamais se substituer à la famille de l'enfant. Le rôle de la famille de vacances est d'accueillir l'enfant pour l'aider à être acteur de son propre développement et participer à son éveil. Elle met en valeur les richesses de l'enfant accueilli.

*Une belle opportunité de partager avec un enfant, et d'ouvrir nos vacances.*

Virginie, Montigny

## L'aventure vous tente ?

Contactez-nous simplement par e-mail à : [solidaritefamiliale.780@secours-catholique.org](mailto:solidaritefamiliale.780@secours-catholique.org)

Des bénévoles de votre équipe locale prendront rendez-vous avec vous pour mieux comprendre et affiner votre projet.

Photos de l'article ©Gael Kerbaol/Secours Catholique



<https://yvelines.secours-catholique.org/notre-actualite/partagez-vos-vacances>